

Documentation

D 0254

**s i a**

# Installations de sport sans obstacles

Recommandations pour l'application de la norme SIA 500

schweizerischer  
ingenieur- und  
architektenverein

société suisse  
des ingénieurs  
et des architectes

società svizzera  
degli ingegneri  
e degli architetti

swiss society  
of engineers  
and architects



# **Installations de sport sans obstacles**

**Recommandations pour l'application de la norme SIA 500**

**schweizerischer  
ingenieur- und  
architektenverein**

**société suisse  
des ingénieurs  
et des architectes**

**società svizzera  
degli ingegneri  
e degli architetti**

**swiss society  
of engineers  
and architects**

**selnaustrasse 16  
ch-8027 zurich  
[www.sia.ch](http://www.sia.ch)**

### **Auteurs:**

Helena Bigler, cheffe de la section Loisirs & Sport, Procap Suisse  
Marc Fehlmann, Association Compaterra, Wabern  
Elsbeth Fuhrer, PluSport  
Sonja Häsler, Procap Sport Suisse  
Nicolas Hausammann, Sport suisse en fauteuil roulant ASP  
Josef Odermatt, Centre de conseil pour la construction sans obstacles, Lucerne  
Remo Petri, Centre de conseil pour la construction sans obstacles Argovie, Soleure  
Bernhard Rüdüsühli, Centre suisse Architecture sans obstacles  
Elisabeth Scheuner, zeka Aarau, Heilpädagogischer Beratungs- und Begleitdienst  
Bernard Stofer, Procap Suisse, Olten  
Marcel Strasser, Association suisse des Paraplégiques ASP

### **Adaptation: groupe de travail SIA 500 *Constructions sans obstacles***

Eric de Weck, architecte dipl. EPF/SIA, président de la commission SIA 500, Fribourg  
Joe Manser, architecte, Architecture sans obstacles – le centre spécialisé suisse  
Giuseppe Martino, architecte dipl. EPF/SIA, Bureau SIA, Zurich  
Remo Petri, architecte, HES, Procap Suisse, Olten  
Bernard Stofer, architecte dipl. EPF/SIA, Procap Suisse, Olten

### **Traduction en langue française**

Eric de Weck, Fribourg

Avec le soutien des organismes et associations suivants:



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Bureau fédéral de l'égalité pour  
les personnes handicapées BFEH



### **s i a**

Société suisse des ingénieurs et des architectes  
Case postale, CH-8027 Zurich

Impression: Schwabe AG, Muttenz, 2018-06

ISBN 978-3-03732-059-4

Documentation SIA D 0254  
Installations de sport sans obstacles –  
Recommandations pour l'application de la norme SIA 500

Même si dans la présente publication les personnes  
et les fonctions sont indiquées au masculin,  
elles concernent également le féminin.

Copyright © 2018 by SIA Zurich

Tous les droits de reproduction, même partielle,  
de copie intégrale ou partielle, d'enregistrement ainsi que  
de traduction sont réservés.

# TABLE DES MATIÈRES

	Page		Page
Avant-propos .....	4	<b>5 Exigences détaillées .....</b>	14
<b>1 But .....</b>	<b>5</b>	5.1 Sols .....	14
<b>2 Bases .....</b>	<b>6</b>	5.2 Portes et passages .....	14
2.1 Bases légales .....	6	5.3 Couloirs, chemins .....	16
2.2 Constructions neuves, transformations et rénovations .....	6	5.4 Franchissement de hauteurs .....	16
2.3 Modernisation d'installations de sport existantes .....	6	5.5 Orientation .....	19
2.4 Publications de l'Office fédéral des Sports (OFSP) .....	7	5.6 Eclairage .....	19
<b>3 Principes à respecter lors de l'étude et dans l'exploitation .....</b>	<b>8</b>	5.7 Acoustique des salles, sonorisation ...	19
3.1 Egalité de jouissance .....	8	5.8 Eléments de commande .....	19
3.2 Concept global .....	8	5.9 Inscriptions et pictogrammes .....	20
3.3 Exigences accrues pour le sport d'élite en fauteuil roulant .....	8	<b>6 Exigences détaillées: équipements spécifiques .....</b>	<b>21</b>
3.4 Recours à des spécialistes .....	9	6.1 Places de stationnement adaptées au fauteuil roulant .....	21
3.5 Mesures provisoires .....	9	6.2 Guichets, caisses .....	22
3.6 Mesures organisationnelles .....	9	6.3 Locaux sanitaires adaptés au fauteuil roulant .....	22
<b>4 Exigences relatives aux aires de sport selon les catégories d'installations ...</b>	<b>10</b>	6.4 Accès aux plans d'eau .....	31
4.1 Installations en plein air: terrains de sports d'équipe, d'athlétisme .....	10	<b>7 Exigences détaillées: espaces réservés aux spectateurs .....</b>	<b>33</b>
4.2 Halles de sports: halles scolaires et associatives, halles de spectacles et polyvalentes .....	10	7.1 Places de spectateurs adaptées au fauteuil roulant (PFR) .....	33
4.3 Bains: piscines de plein air et couvertes, plages, baignades en rivière, bains thermaux, de loisirs et de bien-être ...	11	7.2 WC adaptés au fauteuil roulant .....	34
4.4 Installations de sports spécifiques ....	13	7.3 Informations vocales, installations d'écoute pour malentendants .....	34
		<b>Annexes</b>	
		<b>A Publications .....</b>	<b>35</b>
		<b>B Adresses .....</b>	<b>36</b>

## AVANT-PROPOS

Le sport-handicap a une tradition remontant aux années 1950 en Suisse. De nombreuses associations, fédérations et groupes sportifs offrent aux personnes handicapées une grande variété d'activités sportives. Il n'y a guère de sport qui ne puisse être exercé. La pratique d'un sport permet aux personnes handicapées de se maintenir mobiles, autonomes, en bonne santé et heureuses. L'accès sans obstacles est le préalable au sport pratiqué par des personnes handicapées, autonomes ou accompagnées, et de leur participation en tant que spectateur. L'accès sans obstacles se décline différemment selon les types de handicap: le sportif en fauteuil roulant n'utilisera pas les mêmes équipements que le sportif handicapé de la vue. Lorsqu'il n'existe qu'un seul vestiaire ou qu'un seul WC accessible aux fauteuils roulants, un groupe de plusieurs personnes en fauteuil roulant ne pourra pas se changer en temps utile. Les installations de sport sans obstacles offrent une facilité d'utilisation et un confort accru pour tous. En bénéficient en particulier les familles avec enfants, les groupes et les personnes âgées ainsi que le personnel chargé de la configuration des locaux lors d'événements.

La présente documentation a été élaborée sur la suggestion et avec l'aide de la communauté d'intérêt Sport Handicap Suisse (PluSport, Procap Sport, Sport suisse en fauteuil roulant). Elle tient compte des données spécifiques à chaque sport, des besoins propres aux différentes formes de handicap, ainsi que de la taille des installations. Elle montre comment concevoir les équipements spécifiques d'installation de sport afin de garantir leur disponibilité pour tous. Par rapport à l'application non différenciée de la norme SIA 500 on obtiendra en règle générale un gain de place.

Les lois et les prescriptions au niveau fédéral, cantonal ou communal déterminent les constructions qui doivent satisfaire aux exigences de la construction sans obstacles. La norme SIA 500 *Constructions sans obstacles*, éditée en 2009, constitue le fondement essentiel de la construction sans obstacles en Suisse. Elle indique que la disposition des équipements spécifiques ne doit pas être discriminante pour les personnes souffrant d'un handicap. Elle définit, entre autre, les exigences applicables aux installations de sport mais sans faire de distinction selon le genre et la taille des installations de sport. En tant que recommandation, la documentation SIA D 0254 démontre comment mettre en œuvre les dispositions légales relatives à l'égalité des personnes handicapées.

Les maîtres de l'ouvrage et les auteurs de projets détermineront avec les autorités compétentes, avant le début d'un projet, quelle est l'importance à donner aux recommandations de la présente documentation.

ISBN 978-3-03732-059-4